

DECISION DU PRESIDENT DP2024_18
Attribution du marché PI2024_01 : mission de maîtrise d'œuvre pour la création
d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon

Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président.

Considérant la consultation PI2024_01 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon,

Considérant le déroulement de l'appel d'offre ouvert :

- ✚ Publicité :
 - DEMAT ampa publicité n°4065747 du 19 mars 2024 ;
 - BOAMP publicité n°24-33022 du 19 mars 2024 ;
- ✚ Date limite de réception des offres : 16/04/2024 à 12h.
- ✚ Critères pondérés de sélection des offres :
 - Critère qualité technique pondéré à 60 %,
 - Critère prix des prestations pondéré à 40 %,
- ✚ Nombre de plis déposé : 7.

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Il a été proposé de retenir l'offre de la société PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 108 000 € HT pour l'offre de base.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide d'attribuer le marché PI2024_01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon à l'entreprise PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 108 000 € HT pour l'offre de base.

A Aiguillon, le 03/10/2024

Le Président,

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "AL" followed by a flourish.